

DÉPARTEMENT
D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE REUGNY
10 rue Nationale 37380

mairie-reugny@wanadoo.fr
☎ 02.47.52.94.32
Fax 02.47.52.25.94

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 JANVIER 2015

Date de convocation : 5 janvier 2015
Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19.

L'an deux mille quinze, le treize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Axelle TRÉHIN, Maire de REUGNY.

Étaient présents : MMmes Tréhin – Lhomme Gauthier – Chauffeteau – Debrune – Fontaine – Pinot – Joubert – Heurlin Goujon - Pain – MM. Perrin – Souchu – Toker – Lictevout – Guignard – Bazin – Martin - Desnoë.

Absents excusés : MM Sellier – Szuptar.

Pouvoirs : M. Sellier à Mme Tréhin, M. Szuptar à Mme Heurlin Goujon.

Secrétaire de séance : M. Bazin.

- **Ouverture de séance** : Madame le Maire invite à respecter une minute de silence en hommage aux victimes des actes terroristes de la semaine passée.

- **Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014** : Mme Tréhin rappelle que les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du procès-verbal de la séance du 02.12.2014 par mail. Mme le Maire demande aux conseillers leurs observations. Aucune observation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

Délibération n° 01/2015 – Réalisation de jardins publics et d'une voie partagée – Mission de maîtrise d'œuvre Architecte Paysager :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier relatif au projet d'aménagement d'espaces publics "Cœur de village" dans le cadre des contrats régionaux pour accompagner la revitalisation des centres bourgs.

Madame le Maire rappelle qu'il a été nécessaire de recourir à un architecte-paysagiste DPLG pour mener à bien la conception et le suivi d'opération du projet. Un dossier de consultation pour Maîtrise d'œuvre a été adressé à 3 architectes-paysagistes. Leurs offres ont été réceptionnées le 12.11.2014. Le comité consultatif de voirie a ouvert les plis le 18.11.2014. Les services de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) ont procédé à une analyse des offres et 2 candidats ont été auditionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité la proposition financière de l'Agence TALPA – Arnaud Delacroix Architecte paysagiste 42 rue Ackerman 49400 Saumur pour la mission de Maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de jardins publics et d'une voie partagée dans le centre bourg pour un montant d'honoraires de 6,80 % du montant des travaux Hors Taxes.

- AUTORISE Madame le Maire à signer la lettre de commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2015.

Délibération n° 02/2015 - Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux rue Victor Hugo – rue Descartes – rue de la Fontaine – rue Emile Zola à REUGNY – Choix de l'Entreprise TP - du Coordonnateur SPS et Diagnostic enrobés amiante :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Souchu, Adjoint chargé de la voirie et des services techniques, qui rappelle la convention constitutive de groupement de commandes relative aux travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux prévus rues Victor Hugo-Descartes-de la Fontaine et Emile Zola sur la commune de Reugny.

Dans le cadre des travaux précités, 8 entreprises TP ont déposé une offre ainsi que 3 Coordonnateurs SPS. La Commission d'Appels d'Offres, réunie en mairie de Reugny les 25 novembre 2014 et 9 décembre 2014, au vu du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre Infrastructures Concept, propose de retenir les offres suivantes :

* l'Entreprise TERCA – les Perrés 37370 Louestault pour un montant de 110.860,55 € HT soit 133.032,66 € TTC

* la Sarl MAHOUDEAU – Coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) – 58 rue de Trianon 37100 Tours pour un montant de 1.200,00 € HT et 1.440,00 € TTC.

Monsieur Souchu propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Monsieur Souchu présente également au Conseil Municipal un devis pour la réalisation de 3 carottages pour identification des constituants des couches d'enrobé et principalement la recherche d'amiante et de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) dans les structures de chaussées des rues précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés correspondants avec l'Entreprise TERCA - les Perrés 37370 Louestault et la Sarl Mahoudeau 58 rue de Trianon 37100 Tours

- ACCEPTE l'offre de l'Agence GINGER CEBTP – 400 rue Morane Saulnier ZA du Papillon 37210 Parçay-Meslay pour un montant de 1.110,00 € HT et 1.332,00 € TTC pour les 3 carottages et les analyses correspondantes et AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ces dossiers

- PRÉCISE que ce dossier fait l'objet d'une coordination avec le réseau Alimentation Eau Potable, Basse Tension et Eclairage Public au vu d'une convention signée avec le SIAEP de Reugny-Chançay, le SIEIL d'Indre et Loire, Orange et la Commune de Reugny

- PRÉCISE que chaque membre du groupement règlera directement le Maître d'œuvre pilote, les titulaires des marchés de travaux, de prestation CSPS et diagnostic enrobés amiante conformément à la clé de répartition financière

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2015 en restes à réaliser – article 2315-280.

- Délibération n° 03/2015 - Travaux de réfection des trottoirs et écoulement eaux pluviales rue Nationale du n° 23 au n° 31 – Mission de maîtrise d'œuvre :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Souchu, Adjoint chargé de la voirie et des services techniques, qui présente la proposition financière du maître d'œuvre Infrastructures Concept dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs du n° 23 au n° 31 rue Nationale confiés à l'Entreprise HENOT TP - ZI Saint Malo 6 Allée Rolland Pilain 37320 Esvres sur Indre par délibération n° 107/2014 du Conseil Municipal du 2 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité la proposition financière pour la mission de maîtrise d'œuvre du Bureau Infrastructures Concept – 22 rue Jean Jaurès 37390 Notre Dame d'Oé pour un montant de 1.109,47€ HT et 1.331,37 € TTC

- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2015 en restes à réaliser – article 2315-282.

- Délibération n° 04/2015 – Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre et Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique :

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, Adjoint chargé de la voirie et des services techniques qui rappelle que par délibération n° 74/2014 en date du 23.09.2014, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergies auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire pour la fourniture d'électricité et pour la fourniture du gaz selon les installations actuelles et futures.

Il est nécessaire de préciser les termes de l'adhésion de la Commune de REUGNY.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la Commune de REUGNY a des besoins en matière de :

° fourniture et acheminement d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente "Pôle Energie Centre", ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEL ((Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la Commune de REUGNY, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la Commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire,

- DÉCIDE, à l'unanimité, de l'adhésion de la Commune de REUGNY au groupement de commandes précité pour :

* fourniture et acheminement d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique

- APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Madame le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

- PREND ACTE que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de REUGNY, et ce sans distinction de procédures,

- AUTORISE Madame le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,

- AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

- S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fournitures d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

- HABILITE le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune de REUGNY.

- Délibération n° 05/2015 – Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) – Vacances scolaires Année 2015 :

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les services de L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H.) pendant les vacances scolaires de l'année 2015,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi 84-53 précitée,

Sur le rapport de Madame le Maire et après avoir délibéré :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un Accroissement Saisonnier d'Activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois pendant les vacances scolaires

- à ce titre, 4 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaire seront créés pour participer à l'animation de l'A.L.S.H. organisé par la Commune de REUGNY pendant les vacances scolaires de :

* Février 2015 du 23 février 2015 au 7 mars 2015 inclus avec 3 réunions de préparation des activités d'une heure chacune sur la période du 19 janvier 2015 au 21 février 2015 inclus

* Avril 2015 du 27 avril 2015 au 7 mai 2015 inclus avec 3 réunions de préparation des activités d'une heure chacune sur la période du 16 mars 2015 au 25 avril 2015 inclus

* Juillet 2015 du 6 juillet 2015 au 3 août 2015 inclus avec 6 réunions de préparation des activités d'une heure chacune sur la période du 4 mai 2015 au 4 juillet 2015 inclus

* Toussaint 2015 du 19 octobre 2015 au 31 octobre 2015 inclus avec 3 réunions de préparation des activités d'une heure chacune sur la période du 14 septembre 2015 au 17 octobre 2015 inclus.

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015.

- Délibération n° 06/2015 – Modification du Régime Indemnitaires du personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 110/2003 du 07.10.2003, n° 01/2009 du 19.01.2009, n° 126/2009 du 08.12.2009, n° 05/2012 du 17.01.2012, n° 02/2013 du 15.01.2013 et n° 98/2013 du 03.12.2013 relatives au régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de modifier l'article 2 relatif à "l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)" des délibérations précitées à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les personnels bénéficiaires suivants :

Cadre d'emplois	Grade	Montant de référence annuel réglementaire au 01.07.2010	Coefficient 1 à 8
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	449,29	7
Adjoints Techniques Territoriaux	* Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	476,10	5
	* Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	469,66	7
	* Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	449,29	7
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	476,10	3
Adjoints Territoriaux d'Animation	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	449,29	4

- de maintenir l'article 17 relatif à « l'indemnité d'exercice des missions (IEM) » des délibérations précitées à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les personnels suivants :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'agents	Montant de référence annuel au 01.01.2013
Rédacteurs	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe Fonction secrétaire de mairie	1	1.492,00

- de modifier l'article 20 relatif à "l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)" des délibérations précitées à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les personnels suivants :

Cadre d'emplois	Grade
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe
Adjoints Techniques Territoriaux	* Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
	* Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
	* Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe
Adjoints Territoriaux d'Animation	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe
Rédacteurs	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe

Les autres termes de la délibération n° 110/2003 du 07.10.2003 demeurent inchangés.

- Délibération n° 07/2015 – Réhabilitation collective des "fusillés pour l'exemple" de la guerre de 1914-1918 :

Madame le Maire donne la parole à M. Perrin, adjoint, qui :

- EXPOSE que 2014 est l'année de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918 déclenchée le 1^{er} août 1914,
- RAPPELLE que durant ces 4 ans de guerre 650 soldats français ont été fusillés pour l'exemple et demeurent dans l'oubli,

Ces soldats n'étaient pas des lâches et furent les victimes expiatoires d'actes d'insoumission ou prétendus tels, Il convient pour la République de les réhabiliter.

- PROPOSE que la République, le Président de la République prononcent la réhabilitation collective de ces soldats fusillés pour l'exemple et que leurs noms soient légitimement gravés sur les monuments aux morts des communes de France à la demande de leurs familles ou des associations et collectivités concernées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité ce vœu et autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette réhabilitation.

- Délibération n° 08/2015 – Repas des aînés – choix du traiteur - de l'animation et participation pour les personnes accompagnantes non âgées de 70 ans Année 2015 :

Madame le Maire donne la parole à Mme Lhomme Gauthier qui informe le Conseil Municipal que le repas offert aux Aînés de 70 ans et plus par la Commune aura lieu le Dimanche 22 mars 2015 à 12 h 30 dans la salle des loisirs. Ce repas est également ouvert aux personnes accompagnantes âgées de moins de 70 ans et une participation leur est demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de retenir Monsieur TARDIVON – Traiteur – 13 rue de la Caillette 86190 Villiers pour un prix de repas de 32,45 € TTC par personne
- de retenir Monsieur DELMAS pour sa prestation animation Voyages musicaux pour 850,00 € net plus les charges sociales respectives
- de maintenir la participation des personnes âgées de moins de 70 ans à 21,00 € pour l'année 2015.

- Informations diverses :

* Déchets ménagers CCV :

Mme Lhomme Gauthier a assisté à la commission à la CCV. Le taux de la taxe d'ordures ménagères baissera de 11 % à 10,50 % en 2015. Le container Textiles situé en face de l'Ecole pourrait être décoré sous la forme d'un concours. Un lieu de dépôt pour les déchets verts et les cartons pour professionnels pourrait voir le jour à Monnaie ; proposition à l'étude. *Rappel* : Une enquête, au vu de bulletin dans les communes adhérentes à la CCV, est actuellement en cours pour donner son avis sur de nouveaux services de collecte des déchets verts et des cartons. Une nouvelle campagne de vente de composteurs est également en cours au vu de bulletin dans les mairies.

* Comité des fêtes communal : Mme Lhomme Gauthier fait part de la réunion prévue le samedi 7 février 2015 à 10 h en présence des diverses associations de la commune pour réfléchir à l'organisation des fêtes communales.

* Accessibilité des commerces : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les commerçants de la commune aura lieu le lundi 26 janvier 2015 à 20 h 30 à la mairie. Cette réunion a pour but d'apporter un complément d'informations pour la mise en accessibilité des bâtiments (loi Handicap du 11 février 2005).

* Inscription au Concours départemental des maisons fleuries : Mme Fontaine propose que la Commune s'inscrive à ce concours pour inciter les administrés à améliorer le fleurissement. Accord unanime comme les années précédentes.

* Comité voirie : M. Souchu fait part aux membres du Comité voirie qu'une réunion aura lieu fin Janvier ou début Février pour réfléchir aux travaux à réaliser dans le cadre du programme pluriannuel de voirie. Une convocation sera prochainement envoyée.

* Remerciements cérémonie des vœux : M. Lictévout tient personnellement à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans l'organisation de la cérémonie des vœux et notamment lors de la remise de la médaille de la Commune de Reugny à Guillaume Métayer, jeune étudiant à l'école du Louvre, qui a écrit un merveilleux livre sur le patrimoine des communes de Neuillé le Lierre et Reugny.

* Elections départementales de mars 2015 : M. Lictévout souhaite se renseigner pour organiser une réunion afin d'informer les citoyens sur l'importance de ces élections.

* Collecte de ferraille : M. Guignard rappelle qu'une collecte aura lieu sur le parking des ateliers municipaux le vendredi 16 janvier 2015 de 8 h à 16 h. Tous les bénéfices seront reversés à l'école pour participer à la classe de neige des CE1 et CM1.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clos la séance à 22 heures.

COMMUNE DE REUGNY

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU

13 JANVIER 2015

Délibérations du Conseil Municipal du 13 JANVIER 2015

Numérotées de 01/2015 à 08/2015.

Les membres présents à la séance ont signé :

TRÉHIN Axelle	PERRIN Daniel	LHOMME GAUTHIER Françoise	SOUCHU Christian	CHAUFFETEAU Catherine
TOKER Nicolas	DEBRUNE France	BAZIN Armel	SELLIER Daniel <i><u>Pouvoir à Mme Tréhin</u></i>	FONTAINE Geneviève
LICTEVOUT Vincent	PINOT Béatrice	PAIN Irène	MARTIN Mickaël	GUIGNARD Vincent
JOUBERT Sandrine	SZUPTAR Michel <i><u>Pouvoir à Mme Heurlin Goujon</u></i>	DESNOË Philippe	HEURLIN GOUJON Anne	